MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires du Doubs

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT « QUALIOPI »
délivré à

Nom ou raison sociale	**AUTO-ÉCOLE GIRARDET**
Adresse	**105 rue Battant**
Code postal + Ville	**25000 BESANÇON**
N° d'agrément	**E 22 025 0008 0**
N° de déclaration d'activité	**27 25 03652 25**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.
Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **21/04/2026** au **21/04/2029** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label».

Fait à **Besançon**, le **21 avril 2026**

Le préfet de département
et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires

Cyril BELLMUNT

D.D.T. DOUBS EDUCATION ROUTIERE